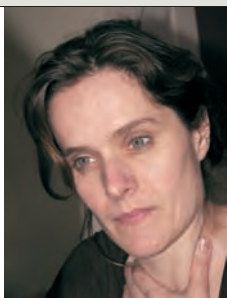


L'Affaire des Vermiriaux (1907-1911)

APPROCHES D'UNE ÉCONOMIE DES SECRETS
DANS UNE INSTITUTION ÉDUCATIVE ET SANITAIRE
DE PLACEMENTS D'ENFANTS, À QUARRÉ-LES-TOMBES.



EMMANUELLE JOUET,

DOCTEUR EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION, EST CHARGÉE DU PROJET DE RECHERCHE EMILIA, SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES VIVANT AVEC DES TROUBLES PSYCHIQUES AU LABORATOIRE DE RECHERCHE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MAISON BLANCHE, À PARIS.

AVEC L'AIDE DE
L'ANTHROPOLOGIE ET DE
L'HISTOIRE, L'AFFAIRE DES
VERMIRAUX, SCANDALE
ÉDUCATIF DU DÉBUT DU
VINGTIÈME SIÈCLE DANS
LE MORVAN INTERROGE
ENCORE LE PRÉSENT...

Vents du Morvan : En quoi
l'Affaire dite «des Vermiriaux»,
peut-elle être, selon vous, regar-
dée, cent ans après, comme une
source digne d'enseignements ?

Emmanuelle Jouet : «D'abord et
avant tout, il convient de rappeler
que «l'Affaire des Vermiriaux»
donna lieu à un procès retentissant
qui aboutit à des condamnations
exemplaires pour les faits reprochés,
voire les condamnations les plus
lourdes en France (connues jusqu'à ce
jour). Si les pratiques dénoncées dans
ce procès ne constituent en rien un
cas isolé à l'époque, il n'en

demeure pas moins qu'en offrant
à la justice l'occasion de dénoncer
la violence éducative, voire ici,
de la condamner, «l'Affaire des
Vermiriaux» est sans conteste,
un témoignage de tout premier
ordre. De plus «l'Affaire des
Vermiriaux» permet d'effectuer
une comparaison raisonnée entre
l'équilibre répression/éducation
à l'encontre des enfants issus de
milieux défavorisés, à l'époque
des faits et aujourd'hui. Il semble
qu'à l'heure de la création des
centres fermés et du développement
de la privatisation de la répression
à l'encontre des

“L’affaire des Vermiriaux”

QUARRÉ-les-TOMBES. - Maison des Vermiriaux (Côté Sud-Est)



jeunes et jeunes adultes, une analyse entre les différences et les similitudes quant à la place donnée à l'éducation et aux systèmes éducatifs dans notre société, entre le passé et le présent peut être riche de questionnements.».

Vents du Morvan : Dans quel contexte cette «affaire» s'est-elle déroulée ?

Emmanuelle Jouet : «Nous sommes là, au début du XX^e siècle, à un moment où la Troisième République a institutionnalisé les grandes administrations et parmi elles, celle de l'Assistance publique représente un système déjà bien rôdé.

Je ne veux pas faire ici l'histoire de cette institution et de ses développements sur le territoire du Morvan, ce ne sont pas mes compétences et des historiens notamment commencent à s'y pencher vraiment, mais je veux

juste rappeler, qu'en 1900, des enfants issus des départements de la Seine, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise (la majorité vient de ces départements même si il y a aussi les départements plus proches ou d'autres provinces) sont d'abord «déplacés» de leur lieu d'origine, puis «re-placés» dans des familles dites nourricières.

Ce sont ainsi, pendant plus d'un siècle, quatre ou cinq générations d'orphelins ou d'enfants abandonnés qui trouvent accueil dans des fermes, où ils sont élevés, jusqu'à l'âge de treize ans. A l'heure actuelle, beaucoup de témoignages existent de ces trajectoires de vie et on assiste à une prise de parole de ces enfants devenus adultes qui viennent dire leur parcours heureux ou malheureux (le plus célèbre d'entre eux, Jean Genet, par

exemple). Il y a comme un besoin de récits, dont vous savez vous faire l'écho dans vos colonnes. Et le fait qu'une partie des silences au sujet de l'«Affaire des Vermiriaux » ait cessé maintenant participe de ce même mouvement de mise à distance, de mise en mémoire.

Donc, ces enfants arrivent dans les fermes, sont sensés aller à l'école publique, l'administration contrôle (à raison de 4 visites d'un directeur/inspecteur par an dans les fermes) leurs conditions d'accueil, ils aident aux activités de la famille nourricière qui perçoit, ce qui s'appelle aujourd'hui une allocation, pour s'occuper de leur éducation. A 13 ans ils participent à la louée pour aller travailler comme employés dans les mêmes fermes ou partent gagner leur vie ailleurs.



“L'affaire des Vermiraux”

Samedi 22 juillet 1911.

EXCELSIOR

5

Les débats de l'affaire des “bagnes d'enfants”, à Avallon



On sait le retentissement de l'affaire des Vermiraux. Avant-hier, la troisième audience s'est ouverte devant une assistance particulièrement considérable. M. Goussard, qui dirige les débats, a poursuivi l'audition des témoins à charge et à décharge.

1. LE BANG DES ACCUSÉS : A M. SOLIVEAU ; B M^{me} SOLIVEAU ; C ROSINE DELSERECHIE ; D MORLAT ; E RAULT ; F REMY. — 2. M. HENRI-ROBERT (+) CAUSE AVEC M^{me} SOLIVEAU. — 3. LE DOCTEUR MARTIN (A) DÉPOSE DEVANT LES JUGES ; MM. BONICHON (B), GOUSSARD (C), PRÉSIDENT, ET BOUQUET (D). — 4. LE ÉMOIN DUBANG. — 5. LA DÉPOSITION DE L'INSPECTEUR DÉPARTEMENTAL MAROIS, PRINCIPAL TÉMOIN À DÉCHARGE. — 6. L'INCULPÉ LARDIN. — 7. LE TÉMOIN BLIN.

(PHOT. DE NOTRE OFFICE SPÉCIAL)

Les plus «chanceux» peuvent bénéficier de l'ascenseur social que représentait l'Instruction publique naissante, autre bras séculier de la Troisième République».

Rappelons que le destin de ces enfants – ainsi dépossédés de leurs parents et de leur identité familiale, se retrouvait de ce fait suspendu aux rouages administratifs et au bon vouloir des familles qui les prenaient en «accueil» moyennant pension et vêtements. C'est ainsi que, pendant plus d'un siècle, des foyers en mal de revenus supplémentaires,

de main-d'œuvre bon marché ou d'échanges affectifs devinrent les instruments d'une politique liée à l'enfance.

Paris ne voulait pas de vagabonds, ni d'enfants à l'abandon visibles dans les rues de la capitale ! Ainsi, pas de voleurs en puissance, puisqu'ils étaient confiés à des familles rurales – aujourd'hui on dirait «mis au vert» - soucieuses d'améliorer, dans le Morvan, leurs conditions de vie difficiles, voire misérables. Le travail de thèse a consisté, dans une large mesure, à démontrer «le rôle» que l'Assistance

publique, aidée de l'Instruction publique et de l'Administration pénitentiaire a rapidement joué dans cette affaire, notamment à travers un système de contrôle des «bonnes pratiques» de ces placements, avec une hiérarchie d'inspecteurs, de sous-inspecteurs, de directeurs d'agences, de médecins contrôleurs et la batterie de lois adéquates pour les accompagner. De fait, la Troisième République a commencé une politique de répression spécifique des jeunes et jeunes adultes. A cette époque les enfants qui sont arrêtés partagent des cellules avec

des adultes, la Protection judiciaire de la Jeunesse et le Juge pour enfant ne sont pas prêts d’arriver (1945) mais les philanthropes commencent à s’en offusquer. Cependant, l’invention de la prison moderne (Cf Foucault : *Histoire de la folie à l’âge classique* ; *Surveiller et punir...*) est en marche depuis quelques décennies et la répression s’intensifie. Or l’administration pénitentiaire n’avait pas forcément les moyens de sa politique et elle avait la fâcheuse tendance à recourir, soit à des communautés religieuses, soit à des « prestataires privés » dirait-on aujourd’hui, soit en profitant de l’institutionnalisation de l’Assistance publique. Je dis fâcheuse car alors le système de contrôle des activités pour les deux premières catégories devenait très délicat, comme ce qui a pu se passer aux Vermiriaux. Cette confusion n’était pas forcément du goût des défenseurs des enfants abandonnés d’ailleurs.

Dans ce paysage très particulier, la question de l’éducation et du soin est devenue très vite essentielle : pédagogues, médecins, chercheurs développèrent des expériences sur les méthodes d’enseignement ou de soin (la puériculture et l’hygiène firent leur apparition). Les philanthropes se partagèrent les théories sur la « meilleure éducation possible » destinée aux enfants dévoyés et jugés dangereux, d’où de multiples techniques de redressement alors sujettes à l’expérimentation et bien entendu, sujettes à caution. Fondées sur des considérations empreintes de bonnes intentions et de morale de l’enfermement, ces dispositions touchèrent les catégories d’enfants dits « vicieux », « difficiles », « nerveux », « débiles », devenus, de ce fait, un terreau idéal d’expérience éducative.



Vents du Morvan : Quelle était la place exacte des « Vermiriaux » dans ce contexte ?

Emmanuelle Jouet :

« L’établissement éducatif et sanitaire des Vermiriaux était un institut d’accueil des enfants de l’Assistance publique des départements de la Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, créé en 1882 à Quarre-les-Tombes – et, fait singulier, d’initiative privée, dont le projet sera modifié sous l’impulsion du médecin de l’asile des aliénés d’Auxerre.

Dans un premier temps, ce sont des enfants atteints de la teigne qui étaient accueillis. Par la suite, plusieurs catégories d’enfants, que l’on appellerait aujourd’hui « inadaptés », les remplacèrent sous prétexte de nouvelles méthodes pédagogiques et sanitaires. L’établissement tirait ses principaux revenus du placement par l’Assistance publique. Dans leur brochure publicitaire, les dirigeants proposent des moyens d’apprendre un métier par le biais de cours et de travaux pratiques. L’Assistance publique, qui n’avait en aucun cas de pouvoir de décision sur la gérance de l’établissement (puisque l’établissement est

privé), trouvait dans cette structure en milieu rural une opportunité pour la mise en œuvre de sa politique.

Ainsi, les Vermiriaux devait être un projet novateur d’une politique d’insertion, éducative et sanitaire exemplaire à l’encontre d’enfants issus de milieux défavorisés, même s’il faut bien le dire, depuis les débuts son fonctionnement a toujours été un peu aléatoire : des rapports d’inspecteurs de l’Assistance publique d’avant 1900, évoquent la fermeture à plusieurs reprises.

Mais au décès du créateur, sa fille ayant repris les rênes de la maison, les bonnes intentions furent oubliées. Le gain rapidement acquis devint un but poursuivi par les nouveaux dirigeants. Je dis les, car la propriétaire s’est rapprochée d’un fonctionnaire de l’Assistance publique des départements de la Seine et Oise et Seine et Marne ; ayant identifié rapidement les failles du système de contrôle, ils mirent à profit leur connivence à des fins crapuleuses et ce, naturellement, au détriment de l’éducation et de la santé des enfants.



En trois ans, le projet de formation des enfants «difficiles et vicieux» devint finalement l'objet d'un réquisitoire et d'un procès retentissant. Les dirigeants furent jugés pour «malversation financière et maltraitance sur mineurs» et condamnés à trois et quatre ans de prison sous les lazzis de la presse régionale et nationale».

Vents du Morvan : Votre travail regarde la violence et ses secrets sous les angles de l'histoire, de l'anthropologie et des sciences de l'éducation, quel est vraiment le centre de votre étude ?

Emmanuelle Jouet : «Il apparaît que dans cette affaire les enfants sont devenus les ressources «précieuses» d'un système d'enrichissement et de malversation où ont été impliqués non seulement les dirigeants de l'établissement et les gardiens des enfants, mais également les instances de contrôle des administrations de tutelle (Assistance publique, administration pénitentiaire), les familles des fermiers alentours ainsi que la société villageoise proche. Ma thèse a d'abord

cherché à identifier par quels processus s'est installée cette situation de «surviolence» envers des enfants dans une institution sanitaire, sociale et éducative.

Vents du Morvan : Votre recherche est fondée sur une critique historique des sources, une enquête de terrain et la rédaction d'une monographie, pouvez-vous nous préciser le centre de cette démarche ?

Emmanuelle Jouet : La démarche, elle, s'est essentiellement appuyée sur un corpus formé de nombreux documents de l'époque : réquisitoire du procès, articles de journaux, rapports d'inspections, correspondances et journaux privés. Ainsi, c'est l'analyse de l'écart entre les «Vermiriaux rêvés» via une brochure institutionnelle de 1905 et les «Vermiriaux jugés» via le réquisitoire du procès de 1911 qui en a construit la trame. Et, j'ai souhaité laisser les traces parler et faire entendre les propos des auteurs de l'époque en introduisant le moins de subjectivité possible de la part du narrateur. De là le terme de Rédaction à Usage Monographique (RUM)

qui relève d'une méthode raisonnée d'écriture où sont privilégiées les subjectivités plutôt que l'analyse des faits».

Vents du Morvan : On est ahuri face à l'ampleur de cette histoire...Comment – et selon quels principes, cette «situation» des Vermiriaux, a-t-elle été rendue possible ?

Emmanuelle Jouet : «De fait, c'est bien la question que je me suis posée et à laquelle j'ai tenté de répondre : on dit souvent quand on apprend l'existence de telle affaire, «oui, c'est pareil partout, c'est toujours la même chose, il y a des accointances, des interactions...» mais en cherchant dans la littérature, je n'ai pas trouvé d'analyse cherchant à expliquer les mécanismes qui structurent de telles situations, les rendent stables dans le temps et qui permettrait de formaliser de telles situations d'abus de populations fragilisées ! Ici, on peut, brièvement, considérer qu'un «bouclier» a été mis en place, dont le but a, d'abord été d'isoler les victimes en les sous-trayant à toutes les possibilités de protection, de contrôle et d'évasion possibles. L'hypothèse développée est celle de couplages de bénéfices qui seraient valides dans les sphères intimes, personnelles, groupales et sociétale. Chaque acteur (qu'il soit personne, groupe, institution ou société) à son niveau, tire des bénéfices à se taire et à ne pas dénoncer une situation d'exploitation et de violence faite à des enfants.

On peut citer quelques exemples de couplages de bénéfices :
Un couplage dans le même niveau de sphère, le groupe :
- recevoir de la main d'œuvre gratuite contre des services :
«Quantité de cultivateurs voisins de la colonie dont les dépositions

figurent au dossier, déclarent les uns qu'ils ont eu chez eux des pupilles des Vermiriaux à la semaine ou à la journée contre leur nourriture, les autres que moyennant rétribution ou fournitures diverses faites à la colonie, Madame Soliveau et Monsieur Landrin leur en prêtaient pour accomplir certains travaux» RUM page 105, source première : Copie du réquisitoire écrit).

Ici, certains fermiers se voient offrir la possibilité d'avoir de la main d'œuvre quasi gratuite contre quelques services rendus, ils échappent alors au système de la louée avec le contrôle des montants des salaires. De leur côté, les gérants des Vermiriaux reçoivent des deux mains : à la fois ils perçoivent de l'argent de l'Assistance publique pour éduquer les enfants et ils perçoivent soit un peu d'argent, ou des services en plaçant les enfants (qui ne sont normalement pas en âge de travailler chez un patron.).

Autre exemple de couplage de bénéfices, de la sphère groupale à la sphère personnelle.
- enrichissement personnel contre assouvissements sexuels.
Lisons l'extrait du réquisitoire (RUM page 47, source première : Copie du réquisitoire écrit) :
«G. dit B. qui gardait les filles idiotes de la ferme de Mont et un nommé L., aux Vermiriaux le dernier individu - déposition de P. gardien chef - profondément vicieux avait fait à de jeunes pupilles des propositions honteuses. P. en avertit Madame Soliveau, indiquant que son renvoi s'imposait. Or, c'est P. qui partit le premier "car dit-il, la directrice avait intérêt à garder L. qui ne touchait aucun traitement de gardien ; et au contraire son département payait pour lui aux Vermiriaux". Dans ce cas, un

enfant assisté est utilisé par les propriétaires comme gardien dans l'institution même. Le gardien chef, employé régulier dénonce ces agissements abusifs contre les pensionnaires. Il est renvoyé. Par cet acte, les propriétaires continuent à économiser et à gagner de l'argent car le gardien (enfant assisté) ne leur coûte rien dans ses fonctions de gardien et leur rapporte la pension de son département. En échange, les propriétaires ne dénoncent en rien les abus sexuels.

Autre exemple de couplage de bénéfices qui se passe entre la sphère groupale et la sphère institutionnelle : Enrichissement contre poursuites judiciaires annulées. Nous citons l'extrait d'un article du journal L'Eclair du 16 décembre 1911 : «Monsieur le maire,.....» (RUM page 107, source première : Copie du réquisitoire écrit) :
«Au moment de terminer cet article, on me raconte que si Landrin ou l'un des siens remboursait sur ses nombreux vols, une vingtaine de mille francs, les deux départements en question ne déposeraient pas de plainte contre lui». Avec

ce couplage, le groupe des «Vermiriaux» peut se regarder comme une société secrète en ce sens qu'elle maintient volontairement cachées des informations et va jusqu'à tenter de rallier d'autres personnes à sa cause (Monsieur Landrin avec les familles, et les inspecteurs de la Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, Madame Soliveau avec les gardiens). Il fait apparaître que récupérer 20 000 francs pour l'institution importe plus que de permettre à la justice de s'exercer.

Dernier exemple de couplages de bénéfices, celui de la sphère sociétale à personnelle : Dans l'extrait suivant, un représentant de l'institution de l'Assistance publique (garante de la bonne marche de la société) couvre les agissements de Landrin car une plainte deviendrait trop perturbatrice. (RUM page 107, source première : Copie du réquisitoire écrit)
«Monsieur le Maire fit chercher la jeune fille par le garde champêtre, qui la conduisit à Avallon. B. et le garde donnèrent à Monsieur Landrin tous les détails des violences et des scènes



“L’affaire des Vermiriaux”



QUARRÉ-LES-TOMBES — Les Vermiriaux

Pothain, édit. Avallon.

immorales et Monsieur Landrin en prit une note détaillée. Le 9 août 1910, il écrivit à V. qu’il était outré d’apprendre les faits qui s’étaient passés chez lui et sous sa direction «ils sont tellement graves que je n’ose y croire, mais je ne sais pas vraiment si je ne dois pas en saisir le Parquet». Monsieur Landrin n’en fit rien et s’empressa de placer la jeune B. dans un autre arrondissement sans même la faire examiner par un médecin. Il avertissait l’inspecteur départemental à Melun de l’incident B. W. en lui disant «que le maire de la commune de Chemilly se désintéressait de la question». Et Monsieur l’inspecteur départemental lui répondait «d’éviter la plainte au Parquet» que Monsieur Landrin craignait et lui recommandait «d’éviter

autant que possible l’intervention de la police ou de la gendarmerie». Le travail d’analyse et d’interprétation met à nu la connivence de ceux qui se sont entendus pour éviter que les actes de surviolence sexuelle d’un adulte à l’encontre d’une enfant de l’Assistance publique ne soient connus. Cette décision de se taire peut être interprétée comme un pacte secret, c’est-à-dire comme un accord «non formalisé» entre eux, en raison de valeurs partagées à l’encontre d’enfants dont ils ont la charge et ce, en fonction de leurs intérêts communs.

Vents du Morvan : Affaire d’hier, interrogation d’aujourd’hui... autrement dit, quelles répercussions l’«Affaire des Vermiriaux»

a-t-elle sur le Morvan d’aujourd’hui ?

Emmanuelle Jouet : «Afin de travailler sur la période qui va de l’Affaire à nos jours, une restitution des travaux sur l’Affaire a réuni une soixantaine d’habitants, à la mairie de Quarré-les-Tombes (le 9 avril 2005). Bien sûr la question même de l’économie des secrets a perdu son sens après le procès puisque le cœur-ressource du «système» - autrement dit, les enfants assistés (définis comme à l’époque), a entièrement disparu. D’une manière générale, des événements historiques plus marquants comme l’ont été les deux guerres mondiales avec des faits liés à la Résistance dans les Maquis Verneuil et le Maquis Camille ont submergé la mémoire

collective reléguant «l’Affaire des Vermiriaux» au rang d’anecdote. Enfin, les enfants assistés ne sont plus, aujourd’hui, placés massivement dans les familles nourricières de la région. Cependant, c’est bien dans le silence voilé des personnes que j’ai rencontrées au début de mes recherches et qui disaient «Ah l’Affaire des Vermiriaux, j’ai bien entendu ma grand-mère me dire : Si t’es pas sage, t’iras aux Vermiriaux !» et la confrontation aux écrits édifiants que je commençais à trouver dans les archives que s’est construit ce questionnement sur le secret dans un sens anthropologique.

L’objectif de cette restitution était d’une part de remercier et de partager les informations collectées mais bien de faire émerger des savoirs *in-sus* que des habitants auraient souhaité partager à cette occasion.

Cela a été pour moi un des moments cruciaux de la recherche, à la fois dans la force du partage, de la confiance accordée par les habitants à notre groupe (j’avais des compagnons de recherche) extérieur à leur communauté et à la naissance de l’expression d’une mémoire en train de naître. Le dialogue qui s’est instauré s’est très vite avéré essentiel avec les habitants et entre habitants eux-mêmes. Ainsi quantité de témoignages a permis, à travers maints remerciements exprimés et soulagements évoqués par certains, que la parole se libère après près de quatre-vingts ans d’enfouissement.

Quant aux effets du passé, on pourrait imaginer que des sortes de communautés d’intérêts «à se taire» au sujet du passé subsistent mais il ne peut plus s’agir réellement d’en tirer bénéfices, sinon, tout au plus,



d’éviter que ne se reproduisent les «maléfices» du passé.

Mais on peut, à juste titre, considérer que les apports du travail ethnologique concernant «l’Affaire des Vermiriaux » ont permis une double avancée. D’une part, des rapports de pouvoir ont été rendus visibles grâce à la libre prise de parole entre les personnes issues de l’Assistance publique et celles issues de la population locale, familles nourricières ou non. L’étude a permis d’ouvrir les yeux, notamment vis-à-vis des délicates notions d’émancipation et de soumission au travers desquelles se sont vus les enfants accueillis dans le Morvan.

De plus, je pense que la thèse a permis de dépasser les allants de soi et le «sens commun» souvent exprimés lorsque l’on évoque les secrets. La multiplicité des affaires de secrets et leur médiatisation actuelle ne les rend-t-elle pas trop souvent familières à tout un chacun ?

Enfin, au coeur de ce travail se noue un nœud entre trois fondamentaux de l’anthropologie : le secret et l’oubli d’une part,

l’accueil, le don, l’échange d’autre part, mais aussi la régulation macrosociale par la violence institutionnelle et la violence d’Etat. Ici, a été montré que non seulement ils «font» système, mais ils «sont» système. En ce sens, cette étude rapproche des fils trop peu souvent tissés ensemble. Autour du secret des origines, fondé sur l’imaginaire de l’accueil, de la protection et de l’éducation, s’est écrit et s’écrit encore un mythe à étudier dans lequel s’enracine l’Assistance publique et qui a à voir avec le don, le tabou, le rite, la peur et donc le pouvoir, les récits de vie et le temps des hommes... ■

